

# BFT SELECTION RENDEMENT DECEMBRE 2022 - I

SYNTHESE DE  
GESTION

30/04/2021

OBLIGATAIRE ■

## Données clés (source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : (C) 1 023,91 ( EUR )  
(C/D) 985,09 ( EUR )  
Date de VL et d'actif géré : 30/04/2021  
Actif géré : 47,10 ( millions EUR )  
Code ISIN : (C) FR0013322476  
(C/D) FR0013322468  
Code Bloomberg : C: BFSRDIC FP  
Indice de référence : Aucun

## Objectif d'investissement

L'objectif de BFT Sélection Rendement Décembre 2022 est de rechercher une performance nette annualisée supérieure à l'OAT (obligation libellée en euros émise par l'Etat français) à échéance 2022, après prise en compte des frais courants, sur un horizon de placement de 4 ans et demi, soit de la date de création du fonds au 15 décembre 2022. A titre d'information, au 31 janvier 2018, le taux de rendement actuariel de l'OAT 2,25% octobre 2022 était de 0,10%. Cet objectif de performance nette annualisée est fondé sur les hypothèses de marché retenues par la société de gestion ; dans le cas où le taux de défaut constaté dans le portefeuille serait supérieur au taux de défaut implicite calculé à partir des prix de marché, l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint. La stratégie du fonds est principalement une stratégie de portage qui consiste à gérer un portefeuille d'obligations à haut rendement, dites spéculatives, pouvant bénéficier d'une notation comprise entre BB+ et B- sur l'échelle de notation de Standard and Poor's ou jugée équivalente par BFT IM, principalement émises par des émetteurs ayant leur siège social dans les pays de l'OCDE dont l'échéance est antérieure à la fin de l'année 2022

## Profil de risque et de rendement (SRRI)

A risque plus faible, A risque plus élevé



Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

Le SRRI correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DIC). La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Il n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps.

## Performances

### Evolution de la performance (base 100) \*



### Performances glissantes \*

Depuis le	Depuis le	Depuis le	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans
	14/05/2018	31/12/2020	31/03/2021	29/01/2021	30/04/2020	-	-
<b>Portefeuille</b>	2,39%	1,15%	1,01%	1,17%	4,95%	-	-

### Performances calendaires (1) \*

	2020	2019	2018	2017	2016
<b>Portefeuille</b>	-0,97%	3,61%	-	-	-

\* Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances et des rendements futurs. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

### Indicateurs

	Portefeuille
<b>Sensibilité <sup>1</sup></b>	0,71
<b>Notation moyenne</b>	BB-
<b>Spread moyen</b>	98
<b>Nombre de lignes (obligations)</b>	38
<b>Nombre emetteurs (obligations)</b>	38

<sup>1</sup> La sensibilité (en points) représente le changement en pourcentage du prix pour une évolution de 1% du taux de référence

<sup>2</sup> Spread : différence de rendement entre une obligation et son emprunt d'Etat de référence (Allemagne dans le cas de la zone Euro)

### Indicateur(s) glissant(s)

	1 an	3 ans	5 ans
<b>Volatilité du portefeuille</b>	2,15%	-	-
<b>Ratio de Sharpe</b>	2,53	-	-

### Analyse des rendements

	Depuis le lancement
<b>Baisse maximale</b>	-10,02%
<b>Délai de recouvrement (jours)</b>	401
<b>Moins bon mois</b>	03/2020
<b>Moins bonne performance</b>	-5,57%
<b>Meilleur mois</b>	04/2020
<b>Meilleure performance</b>	1,81%

## OBLIGATAIRE ■



Félicien Bastide

Gérant de portefeuille



Dung Anh Pham

Gérante de portefeuille

## Commentaire de gestion

L'interventionnisme de Joe Biden a permis à la valeur ajoutée américaine d'augmenter de 6.4% en rythme annualisé. La progression de l'activité au T1.21 est essentiellement expliquée par celle de la consommation des ménages et plus marginalement par celle de l'investissement des entreprises. L'augmentation des dépenses de transfert (chèques distribués par le gouvernement fédéral) a permis de soutenir de manière substantielle le revenu des ménages qui a progressé de près de 30% sur un an en mars.

Les indicateurs d'activité publiés pour le mois d'avril, semblent indiquer une nouvelle augmentation du taux de croissance du PIB pour le T2.21. Les enquêtes conduites par l'Université du Michigan, les demandes hebdomadaires d'allocations chômage et les indicateurs synthétiques à hautes fréquences (WEI, GDPNOW et ADS index) publiés par les banques centrales appuient cette projection.

En Europe, l'estimation préliminaire de l'activité au T1.21 fait état d'un léger recul de l'activité -0.6% (variation trimestrielle) tirée par la forte baisse du PIB allemand qui enregistre un repli de -1.0% sur la même période. L'Espagne et l'Italie ont également vu leur activité se replier au T1.21 (respectivement -0.4% et -0.5%). Notons que le PIB français a modestement augmenté (+0.4%) sur les trois premiers mois de l'année. Elle a été principalement soutenue par la progression des dépenses publiques ainsi que par celle de la formation brute de capital fixe dont la variation trimestrielle a atteint +2.5%.

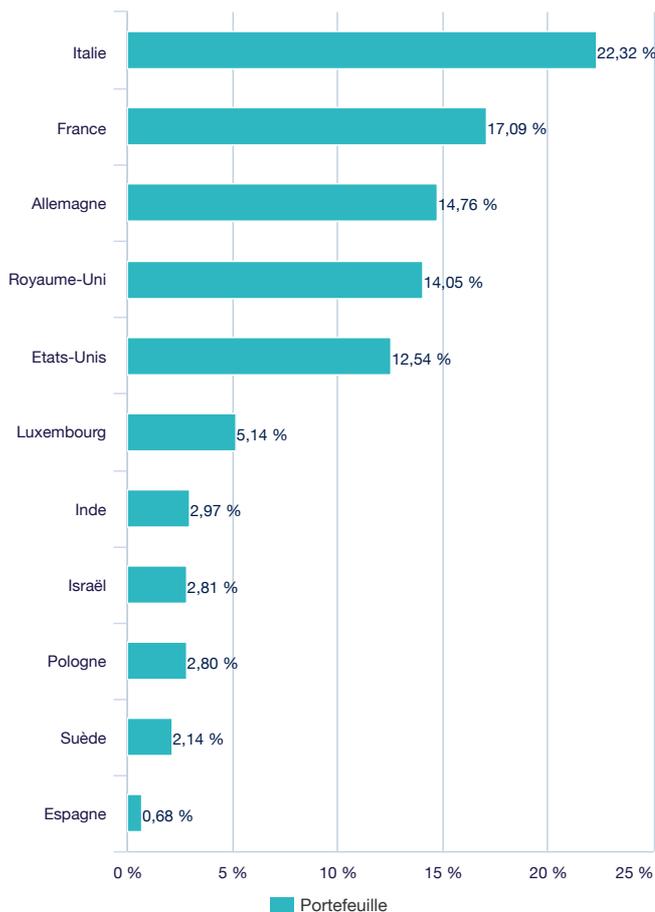
Le thème de l'inflation n'a pas véritablement disparu des « écrans radars ». A mesure que la lisibilité sanitaire s'accroît et que la réouverture des économies se dessine, la question d'une surprise positive sur le front de l'inflation au cours des prochains mois prend forme. Ce questionnement intervient dans un contexte où la publication du point d'inflation du mois de mars aux Etats-Unis a atteint +2.6% soit une augmentation de +0.9pt sur un mois. La tension qui règne sur le prix des intrants et les chaînes d'approvisionnement exercent une pression haussière sur les prix de production qui vient alimenter les tensions inflationnistes, modulo la capacité des entreprises à absorber cette hausse des coûts dans leur marge. A ce stade, les gouverneurs des principales banques centrales estiment que le scénario d'une « sortie de route permanente » de la dynamique des prix constitue un risque peu probable, à l'instar de Christine Lagarde lors de la conférence qui a suivi le comité de politique monétaire de la BCE d'avril dernier.

Sur le marché cash du crédit, les spreads se sont resserrés de 12 bp à 281 bp sur le High Yield (indice Ice BoA HE40).

La performance de BFT Sélection Rendement Décembre 2022 est en hausse de 1,01% sur le mois et de 2,39% depuis le lancement (14 mai 2018). Les titres Vilmorin et Heimstaden Bostad ont été remboursés par anticipation par les émetteurs. Par conséquent le fonds n'est plus exposé à ces noms. Il a investi dans deux nouveaux noms, Kedrion et Ford. Le portefeuille est constitué de 38 obligations de maturité principalement 2021 et 2022.

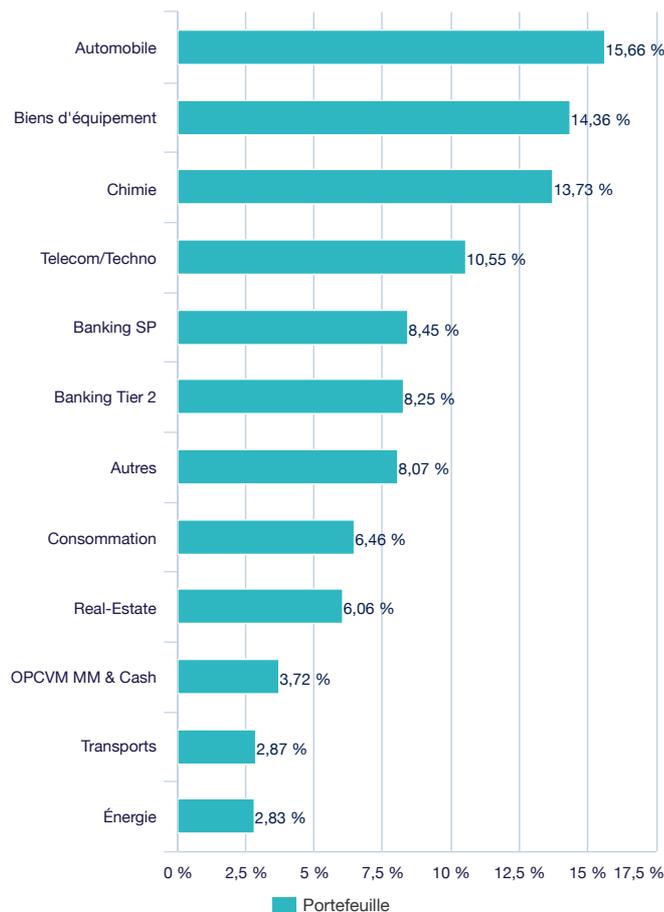
Les principaux pays sont la France, l'Italie et l'Allemagne. L'ensemble des titres du portefeuille est libellé en euro.

## Répartition géographique \*



\* En pourcentage d'actif, CDS inclus

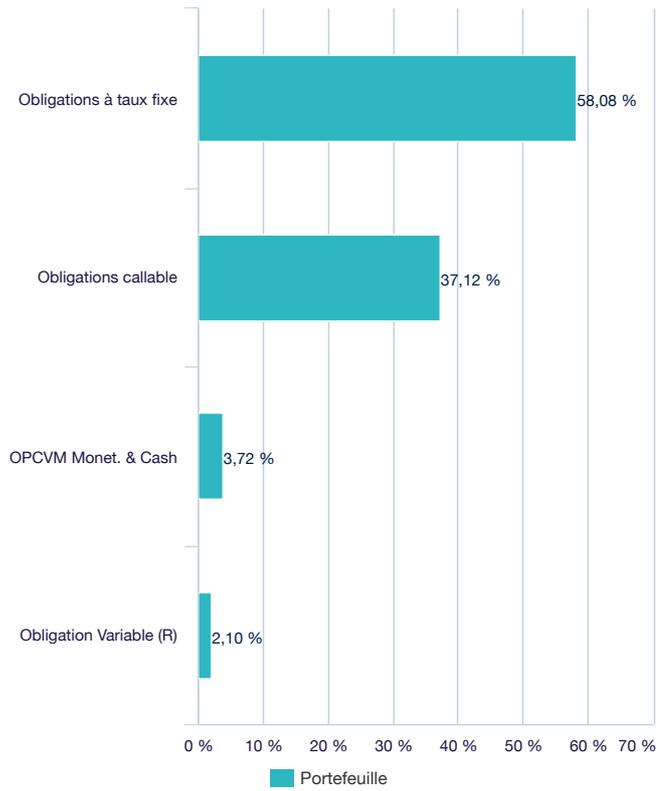
## Répartition sectorielle \*



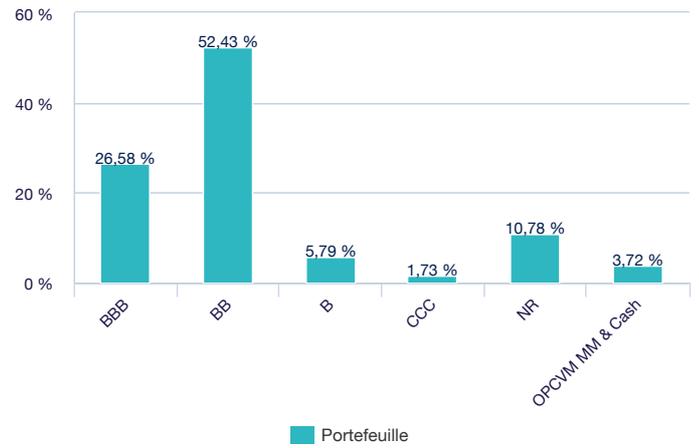
\* En pourcentage d'actif, CDS inclus

OBLIGATAIRE ■

Répartition par type d'instruments



Répartition par notations \*



\* Le total peut être différent de 100%, car le cash différé est exclu

## OBLIGATAIRE ■

## Les principaux émetteurs

	Amundi Paris	% d'actif	Sensibilité
<b>Emetteurs Etats</b>	-	-	-
<b>Emetteurs hors Etats</b>	-	-	-
SCHAEFFLER AG	Automobile	3,00%	0,02
FCE BANK PLC	Automobile	3,00%	0,02
ADLER REAL ESTATE AG	Real-Estate	3,00%	0,03
THYSSENKRUPP AG	Autres	2,99%	0,02
BHARTI AIRTEL INTL NDL BV	Telecom/Techno	2,97%	0,00
EUROFINS SCIENTIFIC SE	Chimie	2,95%	0,00
TELECOM ITALIA SPA/MILANO	Telecom/Techno	2,91%	0,02
LEONARDO SPA	Biens d'équipement	2,91%	0,02
LOXAM SAS	Biens d'équipement	2,91%	0,00
CROWN EUROP HOLDINGS SA	Biens d'équipement	2,90%	0,03
UNICREDIT SPA	Banking Tier 2	2,90%	0,04
EXPEDIA INC	Consommation	2,89%	0,02
K+S AG	Chimie	2,88%	0,03
WEBUILD SPA	Autres	2,88%	0,00
AIR FRANCE-KLM	Transports	2,87%	0,00

## OBLIGATAIRE ■

## Caractéristiques principales

Forme juridique	Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français
Classification AMF	Obligations & titres créance Euro
Société de gestion	BFT Investment Managers
Dépositaire	CACEIS Bank
Date de création du compartiment/OPC	14/05/2018
Date de création de la classe	14/05/2018
Devise de référence du compartiment	EUR
Devise de référence de la classe	EUR
Affectation des sommes distribuables	(C) Capitalisation (C/D) Capitalisation et/ou Distribution
Code ISIN	(C) FR0013322476 (C/D) FR0013322468
Code Reuters	LP68490348
Code Bloomberg	BFSRDIC FP
Souscription minimum: 1ère / suivantes	200 Part(s) / 1 millième part(s)/action(s)
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Date de valeur rachat	J+1
Date de valeur souscription	J+1
Limite de réception des ordres	Ordres reçus chaque jour J avant 12:25
Frais d'entrée (maximum)	0,00%
Commission de surperformance	Oui
Frais de sortie (maximum)	0,00%
Frais courants	0,43% (prélevés) le 31/12/2020
Durée minimum d'investissement recommandée	4.5 ans
Historique de l'indice de référence	14/05/2018: Aucun

## Avertissement

Ce document est fourni à titre d'information seulement et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des parts ou actions des FCP, FCPE, SICAV, compartiment de SICAV, SPPICAV présentés dans ce document (« les OPC ») et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Ce document ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. La société de gestion n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. La société de gestion ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base de ces informations. Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées sur une base confidentielle et ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable de la société de gestion, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à la société de gestion ou à ses fonds de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Tous les OPC ne sont pas systématiquement enregistrés dans le pays de juridiction de tous les investisseurs. Investir implique des risques : les performances passées des OPC présentées dans ce document ainsi que les simulations réalisées sur la base de ces dernières, ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne préjugent pas des performances futures de ces derniers. Les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. Les prospectus complets des OPC de droit français visés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion. Concernant les mandats de gestion, ce document fait partie du relevé des activités de gestion de votre portefeuille et doit être lu conjointement avec tout autre relevé périodique ou avis de confirmation relatif aux opérations de votre portefeuille, fourni par votre teneur de compte. La source des données du présent document est la société de gestion sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée sous la mention SYNTHÈSE DE GESTION en tête du document sauf mention contraire.

L'information contenue dans ce document est exclusivement destinée aux investisseurs institutionnels, aux investisseurs professionnels, « qualifiés » ou spécialisés et aux intermédiaires financiers. Elle n'est pas destinée à être distribuée au grand public, à la clientèle de particuliers et aux clients d'institutions financières quelle que soit la juridiction en vigueur ni aux « Ressortissants des États-Unis ». De plus, tout destinataire de l'information doit être reconnu dans l'Union européenne comme investisseur « Professionnel » tel que le définit la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 sur les Marchés d'Instruments Financiers (« MIFID ») ou chaque réglementation nationale et dans le cas de la Suisse comme « Investisseur qualifié » au sens de la loi fédérale suisse du 23 juin 2006 sur les organismes de placement collectif (CISA), de l'Ordonnance d'exécution du 22 novembre 2006 et de la circulaire FINMA 2013/9 sur la distribution de placements collectifs. L'information ne peut en aucune manière être distribuée au sein de l'Union européenne à un investisseur non « Professionnel » tel que le définit la directive MIFID ou, en Suisse, à un investisseur qui ne répond pas à la définition d'« Investisseur qualifié » selon la législation et la réglementation en vigueur.

## OBLIGATAIRE ■

## SCR Marché

## Principales composantes du SCR marché

SCR Taux UP	0,83%
SCR Crédit	4,45%
SCR Crédit Cash	4,45%
SCR Credit Repackaged Loans	0,00%
SCR Change	0,00%
SCR Concentration	5,48%

## Principaux groupes contribuant au SCR de concentration

	SCR de concentration
FORD MOTOR CO #NC	2,66%
INA-HLD SCHAEFFLER GMBH #NC	1,14%
ADLER GROUP SA #NC	1,13%
THYSSENKRUPP AG #NC	1,12%
UNICREDIT SPA #NC	1,11%
TELECOM ITALIA SPA/MILANO #NC	1,07%
LEONARDO SPA #NC	1,06%
LOXAM SAS #NC	1,06%
CROWN HOLDINGS INC #NC	1,06%
K+S AG #NC	1,04%

Les calculs de ratios SCR et les informations contenus dans le présent document ont été établis à partir d'informations et de données collectées par Amundi auprès de tiers, ils sont fournis à titre d'information et visent uniquement à donner un ordre de grandeur. Ces informations et données ont été jugées fiables par Amundi à la date de réalisation de ce document. Néanmoins, Amundi ne peut en garantir la qualité, l'exactitude, l'authenticité, ou encore leur caractère complet et suffisant, il n'est en conséquence pas responsable de tous préjudices ou dommages découlant notamment du caractère erroné, frauduleux ou trompeur de ces informations, calculs et données. Les calculs de SCR sont basés sur une simplification du modèle standard (source EIOPA solvency II), ils ne concernent que les risques de marché (taux, crédit, change, actions), sans SCR contrepartie et avant réintégration du passif. Les résultats agrégés sont donnés à titres indicatifs. Les données présentées sont basées sur des données de source front.

## Glossaire

## SCR Marché

Capital réglementaire permettant de couvrir les chocs sur les investissements des actifs risqués.

## Principales composantes du SCR marché

SCR Taux, SCR Actions, SCR Crédit, SCR Change et Concentration. Le choc taux est décomposé entre choc à la hausse des taux et choc à la baisse. Il dépend des courbes swaps de chaque devise. Le choc actions est fonction de la zone géographique : OCDE ou Europe (EEA) vs le reste du monde. Le choc crédit varie en fonction de la nature des investissements (obligations et dérivés). Pour les obligations, il dépend de la sensibilité et du rating. Pour les dérivés, il dépend des courbes de spreads. Le choc sur le change est de +/- 25% selon que l'on est long ou short devises. Il est identique sur quasiment toutes les devises sauf à la périphérie de la zone euro. Le choc sur la Concentration n'est appliqué que sur l'exposition en excès d'un seuil qui dépend du rating de l'émetteur.

## Principales étapes de calcul du SCR marché

Analyse de la composition du portefeuille selon les axes de la réglementation. Application des chocs à chaque ligne du portefeuille en tenant compte de l'éligibilité des éventuelles couvertures. Calcul de SCR agrégés intermédiaires sur les 4 composantes du SCR marché en utilisant les deux matrices de corrélations en fonction du régime de marché sur les taux marchés haussiers et marchés baissiers. Le SCR Marché est le maximum entre le SCR Marché hausse des taux et SCR Marché baisse des taux.

## Avertissement

Ce document est fourni à titre d'information seulement et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des parts ou actions des FCP, FCPE, SICAV, compartiment de SICAV, SPPICAV présentés dans ce document (« les OPC ») et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Ce document ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. La société de gestion n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. La société de gestion ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base de ces informations. Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées sur une base confidentielle et ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable de la société de gestion, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à la société de gestion ou à ses fonds de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Tous les OPC ne sont pas systématiquement enregistrés dans le pays de juridiction de tous les investisseurs. Investir implique des risques : les performances passées des OPC présentées dans ce document ainsi que les simulations réalisées sur la base de ces dernières, ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne préjugent pas des performances futures de ces derniers. Les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. Les prospectus complets des OPC de droit français visés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion. Concernant les mandats de gestion, ce document fait partie du relevé des activités de gestion de votre portefeuille et doit être lu conjointement avec tout autre relevé périodique ou avis de confirmation relatif aux opérations de votre portefeuille, fourni par votre teneur de compte. La source des données du présent document est la société de gestion sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée sous la mention SYNTHESE DE GESTION en tête du document sauf mention contraire.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.